



MISE À JOUR DE L'ÉTAT DU STOCK DE HOMARD D'AMÉRIQUE (*HOMARUS AMERICANUS*) DE LA ZONE DE PÊCHE DU HOMARD 36 EN 2025

CONTEXTE

La Direction générale de la gestion des ressources de Pêches et Océans Canada (MPO) a demandé une mise à jour de l'état du stock de [homard d'Amérique](#) (*Homarus americanus*) dans la zone de pêche du homard (ZPH) 36. La présente réponse des Sciences sur les pêches découle de la réunion régionale d'examen par les pairs qui a été tenue le 29 janvier 2026 sur la mise à jour de l'état du stock de homard d'Amérique dans les ZPH 36 et 38.

AVIS SCIENTIFIQUE

État du stock

- En 2025, l'indice de la biomasse commerciale du homard dans la ZPH 36 était de 4 871,1 tonnes (t), soit environ 47 fois le point de référence limite (PRL) de 104,4 t.

Tendances du stock

- Les débarquements dans la ZPH 36 ont affiché une tendance à la baisse depuis le sommet de 4 073 t atteint en 2018, selon la série chronologique. Les débarquements de 2 036 t au cours de l'année terminale représentent 50 % de ce sommet.
- Les prises par unité d'effort (PUE) ont diminué depuis leur sommet de la série chronologique atteint en 2014, les estimations actuelles étant comparables à celles de 2011. Il est probable que l'indice des PUE présente une hyperstabilité.
- L'indice de la biomasse commerciale tirée des relevés est stable depuis 2022. En 2025, l'indice de la biomasse commerciale représente 58 % de la moyenne des trois estimations les plus élevées de la série chronologique.
- La mortalité par pêche relative a diminué de 2007 à 2013 et demeure faible ou stable depuis. Elle est probablement sous-estimée en raison de la pêche illégale et non déclarée.
- Les tendances des densités des recrues benthiques correspondent aux tendances observées dans la biomasse commerciale lors de la prise en compte du temps nécessaire pour atteindre la taille minimale réglementaire. En 2025, la densité des individus établies après recrutement a diminué par rapport à l'estimation de 2024, et l'ensemble de la série continue d'afficher une variabilité.

Considérations liées à l'écosystème et aux changements climatiques

- La baie de Fundy connaît une hausse des températures et des changements du taux de salinité qui influent sur le développement des homards et la productivité de l'écosystème. Ces changements, combinés à l'acidification des océans, entraîneront des répercussions sur la productivité, la phénologie, la répartition et la capturabilité du homard.

Région des Maritimes

- En plus des changements de référence à long terme des conditions environnementales, des événements extrêmes à court terme (p. ex., les vagues de chaleur en milieu marin) peuvent également influencer sur le rendement de la pêche.

Avis sur le stock

- Le stock de homard de la ZPH 36 est géré au moyen de mesures cohérentes depuis la fin des années 1990 et le début des années 2000, bien que les indicateurs connexes aient fluctué au cours de cette période. Les tendances indiquent que les indicateurs primaires et secondaires sont supérieurs aux moyennes à long terme, mais inférieurs à celles des récentes périodes de forte productivité. La biomasse commerciale est supérieure au PRL.

BASE DE L'ÉVALUATION

Détails de l'évaluation

Année d'approbation de l'approche d'évaluation

2024 (Cook *et al.* Sous presse)

Type d'évaluation

Mise à jour pour une année intermédiaire

Date de l'évaluation la plus récente

1. Dernière évaluation complète : février 2025 (MPO 2025)
2. Dernière mise à jour pour une année intermédiaire : septembre 2023 (MPO 2023)

Approche d'évaluation du stock

1. Catégorie générale : fondée sur des indices
2. Catégorie précise : fondée sur des indices (notamment des indices dépendants et indépendants de la pêche).

La biomasse commerciale associée à un PRL correspondant constitue le principal indicateur pour le homard de la ZPH 36. Les indicateurs secondaires comprennent les débarquements, l'effort, les PUE, la mortalité par pêche relative, les anomalies de température au fond et le recrutement benthique.

Renseignements généraux sur le stock, l'écosystème et la pêche

La pêche au homard dans la ZPH 36 est une pêche au casier soumise à un régime de contrôle de l'effort et qui est pratiquée le long de la côte du Nouveau-Brunswick, dans la baie de Fundy (figure A1 à l'annexe A). Elle est exploitée selon une saison de pêche divisée en deux périodes (du deuxième mardi de novembre au 14 janvier, et du 31 mars au 29 juin). La saison de pêche chevauche deux années civiles et, dans le présent rapport, l'année de clôture de la saison est utilisée pour désigner l'année de la saison (p. ex., 2024 désigne la saison 2023-2024) [Cook *et al.* Sous presse; MPO 2022a].

Hypothèse relative à la structure du stock

Le stock de homard de la ZPH 36 fait partie de la grande population qui est présente sur le plateau néo-écossais, dans le golfe du Maine et dans la baie de Fundy. La ZPH 36 est une unité de stock établie aux fins de gestion et ne représente pas une unité biologique. La structure des stocks dans la baie de Fundy n'est pas entièrement comprise, mais il est présumé qu'elle

Région des Maritimes

contient des sous-composantes attribuables à la migration des adultes et à la dérive larvaire. Les indices de biomasse sont tirés d'analyses spatiales intégrant les données des zones adjacentes. Le PRL de la ZPH 36 est estimé indépendamment des données des ZPH adjacentes.

Points de référence

- Point de référence limite (PRL) : la biomasse commerciale, estimée à 104,4 t (Cook *et al.* Sous presse), est utilisée comme approximation de $B_{rétablissement}$ (soit la plus faible biomasse à partir de laquelle le stock s'est rétabli).
- Point de référence supérieur (PRS) : Non disponible. Il devrait être calculé dans le cadre d'un processus distinct.
- Taux d'exploitation de référence (TER) : Non disponible.
- Point de référence cible (PRC) : Non disponible.

Données

- Bordereaux de vente de la pêche commerciale (débarquements et débarquements par bateau de 1990 à 2025).
- Données des journaux de bord de la pêche commerciale (effort et PUE de 2006 à 2025).
- Pêche à des fins alimentaires, sociales et rituelles (ASR) et à des fins de subsistance convenable (débarquements de 2023 à 2025).
- Relevé au chalut du homard côtier (RCHC) [nombre de prises et fréquence des longueurs de 2000 à 2025].
- Relevé d'été de l'écosystème effectué par navire de recherche du MPO (nombre de prises et fréquence des longueurs de 2000 à 2025).
- Relevés au chalut du Northeast Fisheries Science Centre (nombre de prises et fréquence des longueurs de 2000 à 2024).
- Relevé au chalut en zone côtière du Department of Marine Resources du Maine et du New Hampshire (nombre de prises et fréquence des longueurs de 2000 à 2025).
- Indice d'établissement dans le havre Beaver (densité du homard de 1991 à 2025).

Changements apportés aux données : La validation des données est un processus continu; depuis la dernière évaluation, des corrections ont été apportées aux coefficients d'étalonnage du relevé par navire de recherche et au filtrage des données passées du RCHC. Ces mises à jour ont modifié la forme des indices de la biomasse commerciale et de la mortalité par pêche relative, mais n'ont pas remis en cause la conclusion concernant l'état du stock (voir l'annexe B pour une description et les données connexes).

ÉVALUATION

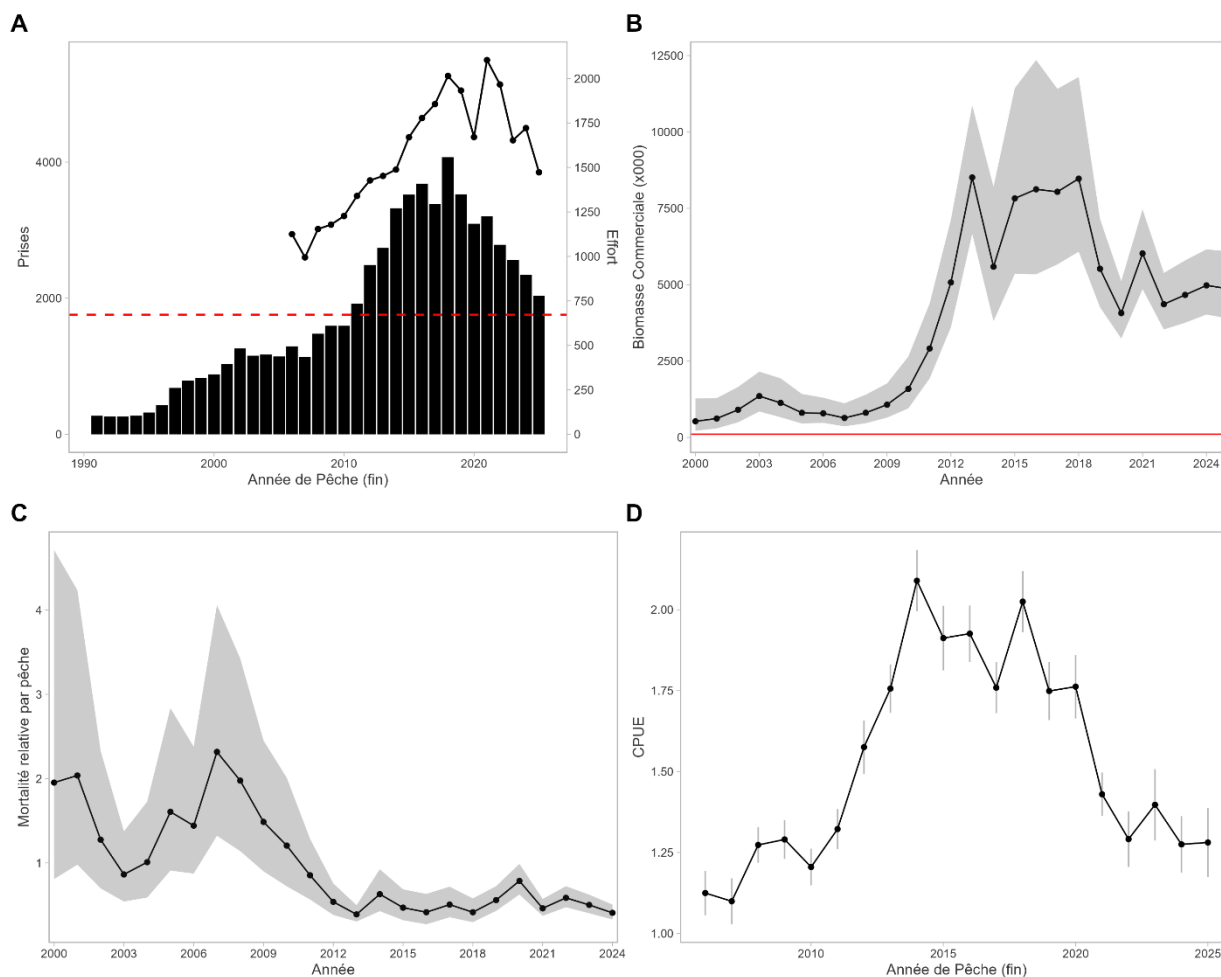


Figure 1. Zone de pêche du homard 36. (A) Débarquements (prises en tonnes; barres) et effort (nombre de casiers levés, en milliers; ligne continue) et médiane des débarquements sur 30 ans (ligne horizontale rouge et tiretée). (B) Indice de la biomasse commerciale (points et ligne noire continue) avec un intervalle de confiance à 95 % (ombrage gris) provenant de relevés combinés, avec le point de référence limite (ligne horizontale rouge et continue); l'axe « Année » représente la biomasse pour la saison des données utilisées pour l'estimation de la biomasse avant la pêche de l'année à venir. (C) Estimations de la mortalité par pêche relative (débarquements/biomasse commerciale) d'après le modèle de relevés combinés (points et ligne continue), avec un intervalle de confiance à 95 % (ombrage gris). (D) Prises par unité d'effort (PUE) de la pêche commerciale en kilogrammes par casier levé, par année (points et ligne), avec un intervalle de confiance à 95 % (lignes verticales).

Mise à jour de l'état du stock de homard
de la ZPH 36 pour 2025

Région des Maritimes

Tableau 1. Débarquements saisonniers en tonnes (t) dans la zone de pêche du homard 36, de 2001 à 2025, et prises par unité d'effort (PUE) en kilogrammes par casier levé (kg/CL), de 2006 à 2025. Un tiret (—) indique l'absence de données de journaux de bord.

Saison de pêche	Débarquements (t)	PUE (kg/CL)
2001	1 032	—
2002	1 261	—
2003	1 155	—
2004	1 169	—
2005	1 143	—
2006	1 295	1,12
2007	1 138	1,10
2008	1 477	1,27
2009	1 596	1,29
2010	1 594	1,21
2011	1 916	1,32
2012	2 488	1,58
2013	2 739	1,76
2014	3 325	2,09
2015	3 524	1,91
2016	3 681	1,93
2017	3 382	1,76
2018	4 073	2,03
2019	3 526	1,75
2020	3 094	1,76
2021	3 205	1,43
2022	2 786	1,29
2023	2 560	1,40
2024	2 345	1,28
2025	2 036	1,28

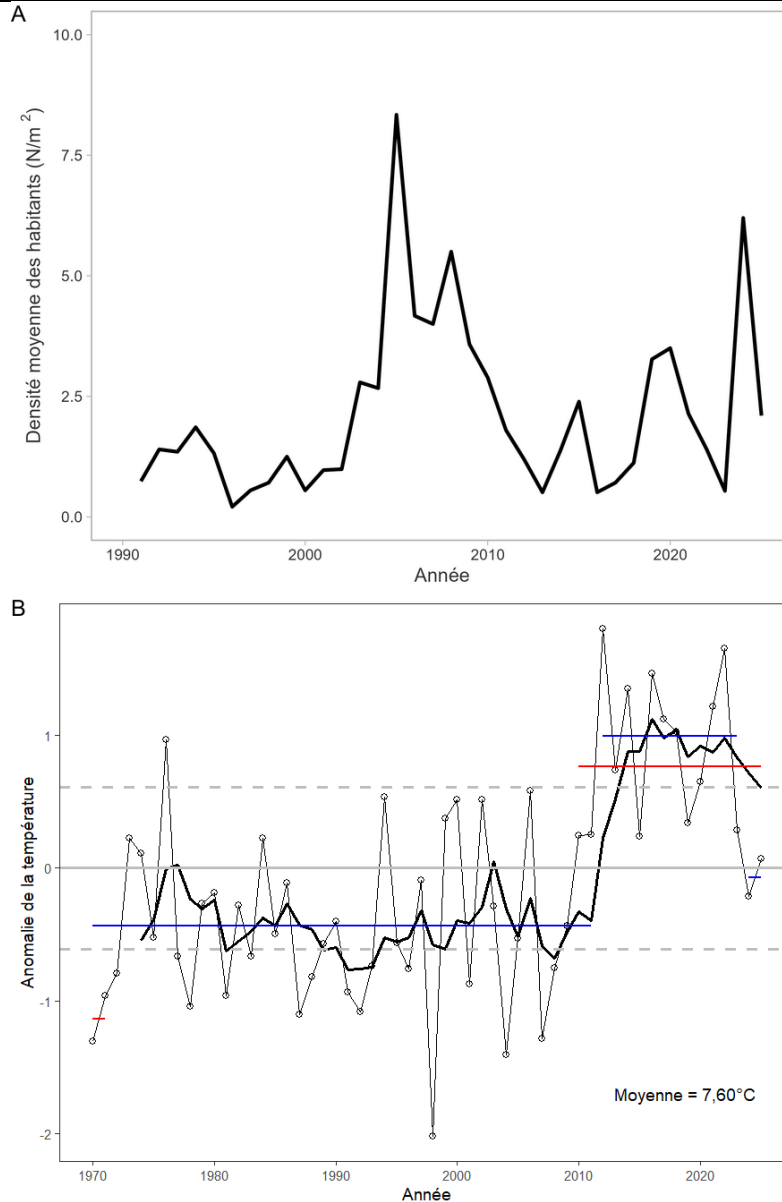


Figure 2. (A) Tendances temporelles de la densité moyenne d'établissement (nombre par mètre carré, N/m^2) dans le havre Beaver, au Nouveau-Brunswick, estimées à partir de l'échantillonnage par aspiration en plongée (ligne continue). (B) Série chronologique des anomalies de température au fond en juillet (ligne mince avec cercles) et série filtrée de la moyenne mobile sur cinq ans (ligne noire épaisse) pour la division 4X de l'Organisation des pêches de l'Atlantique Nord-Ouest, provenant du relevé d'été de l'écosystème par navire de recherche et du relevé au chalut du homard côtier du MPO. La ligne horizontale grise et continue représente la moyenne de 1991 à 2020 et les lignes tiretées représentent l'écart type de $\pm 0,5$. L'analyse du changement de régime résulte des applications prospective et rétrospective de la méthode sur la série chronologique, qui sont représentées par les lignes horizontales bleue et rouge, respectivement.

Région des Maritimes
État du stock et tendances

Débarquements, effort et PUE

Les débarquements ont plus que doublé entre 2010 et 2018, atteignant 4 073 t. Depuis 2018, ils ont diminué de façon constante tout en restant supérieurs au plus bas niveau enregistré au cours des 30 dernières années, soit 318 t (1995), et se rapprochent de la médiane des débarquements sur 30 ans, qui se chiffre à 1 756 t. Les débarquements ont continué de diminuer au cours des trois dernières années (moyenne de 2 313 t) et sont comparables à ceux de 2012 qui s'élevaient à 2 488 t (figure 1A, tableau 1). Ceux de l'année terminale représentent 50 % du sommet des débarquements atteint en 2018, soit 4 073 t (figure 1A, tableau 1). L'effort (casiers levés) a montré une forte variabilité d'une année à l'autre au cours du projet pilote de prolongation de la saison de dix jours mené entre 2017 et 2022, avec des sommets atteints lors des saisons 2018-2019 et 2021-2022, ainsi qu'une baisse notable en 2020. Il a de nouveau diminué après 2022 (figure 1A). Les estimations des PUE ont diminué depuis le sommet de la série chronologique atteint en 2014, les estimations actuelles étant comparables à celles de 2011 (figure 1D). Il est probable que l'indice des PUE présente une hyperstabilité, ce qui laisse penser que cet indice ne reflète peut-être pas la biomasse du homard disponible (Cook *et al.* Sous presse).

L'effort et les débarquements associés de la pêche commerciale communautaire sont déclarés et inclus dans les données sur les débarquements commerciaux. Les débarquements déclarés de la pêche à des fins ASR dans les ZPH 35 à 38 pour la période de mai 2024 à mai 2025 étaient de 23,1 t. La proportion du total des prélèvements de la pêche à des fins ASR dans les ZPH 35 à 38 que représente cette quantité déclarée est inconnue. Les prélèvements de la pêche à des fins ASR ne sont pas inclus dans le total des débarquements fourni dans le présent rapport, pas plus que les taux de prises. De plus, cinq communautés autochtones ont eu accès au homard grâce à des ententes de pêche à des fins de subsistance convenable dans les ZPH 35 à 38. Cette pêche a lieu au cours de la saison de pêche commerciale pour chaque ZPH, les débarquements déclarés pour 2025 dans les ZPH 35 à 38 étant 46,3 t.

Biomasse commerciale

L'indice de la biomasse commerciale, estimé à partir des données provenant de multiples relevés au moyen d'une approche de modélisation spatio-temporelle (Cook *et al.* Sous presse), indique qu'un sommet de la série chronologique du homard a été atteint en 2013, suivi d'une forte baisse en 2014. L'indice de la biomasse commerciale a été stable de 2022 à 2025 (moyenne de 4 718,9 t), et l'indice de la biomasse commerciale de 2025 représente 57 % du sommet de 2013 et 58 % de la moyenne des trois estimations les plus élevées de la série chronologique. L'indice de la biomasse commerciale en 2025 représente l'estimation de la biomasse avant la pêche de la saison 2026. La biomasse en 2025 a été estimée à 4 871,1 t, soit 47 fois le PRL de 104,4 t (figure 1B).

Mortalité par pêche relative

La mortalité par pêche relative est un indice d'exploitation estimé, calculé comme le rapport entre les débarquements et l'indice de la biomasse commerciale. Cet indice a diminué de 2007 à 2013, et il est faible ou stable depuis. La mortalité par pêche relative est probablement sous-estimée en raison de la pêche illégale et non déclarée (figure 1C).

Recrutement

Le recrutement benthique est le processus d'établissement du homard sur le fond marin au cours de sa première année de vie, et il est représenté par les densités moyennes des individus établies (individus ayant une longueur de carapace inférieure à 13 mm), obtenues avec

Région des Maritimes

l'échantillonnage par aspiration en plongée. Les densités des larves établies dans le havre Beaver sont demeurées relativement constantes de 1991 à 2002, avec une moyenne d'un individu par mètre carré (N/m^2), mais elles ont ensuite augmenté considérablement pour atteindre un sommet de $8,34 N/m^2$ en 2005 (figure 2A). Ce sommet de l'établissement correspond au sommet de l'indice de la biomasse commerciale de 2013 (selon l'hypothèse qu'il s'écoule huit ans entre l'établissement et le recrutement dans la pêche). Les densités ont par la suite diminué de 2006 à 2011 et sont demeurées entre 1,4 et $1,9 N/m^2$ depuis 2011. En 2025, la densité des larves établies a diminué par rapport à l'estimation de 2024 (deuxième valeur la plus élevée dans la série chronologique). L'ensemble de la série continue de présenter une variabilité.

Historique de la gestion

La pêche au homard dans la ZPH 36 fait l'objet d'un contrôle de l'effort grâce à des mesures de gestion constantes, notamment la délivrance de permis à accès limité, un nombre maximal de casiers par permis, une saison à durée déterminée, une taille minimale réglementaire et la remise à l'eau obligatoire des homards marqués d'une encoche en « V » ou des femelles portant des œufs. Dans le cadre d'une étude pilote menée entre 2017 et 2022, la saison dans la ZPH 36 a été prolongée de dix jours à la fin de la saison régulière, pour se terminer le 9 juillet. La saison dans la ZPH 36 est revenue à ses dates réglementaires pour la saison 2023. Les titulaires de permis pour les ZPH 36 et 38 ont accès à la ZPH 37 aux termes de leurs conditions de permis. Les débarquements associés à la ZPH 37 ont été attribués à la ZPH indiquée sur le permis. Depuis la saison de pêche 2023, le MPO a mis en œuvre une ligne de démarcation afin de fournir des zones d'accès distinctes pour les titulaires de permis de pêche commerciale dans les ZPH 36 et 38. La limite a été mise en œuvre dans les conditions de la pêche commerciale communautaire pour la saison 2025. La ligne de démarcation est considérée comme provisoire.

Dans la région des Maritimes, le MPO remet des documents de prélèvement du homard aux participants à la pêche à des fins ASR dans les ZPH 35 à 38, où la pêche peut avoir lieu à la fois pendant la saison commerciale et en dehors de celle-ci. Les mesures de gestion relatives à la pêche à des fins ASR peuvent être différentes de celles associées à la pêche commerciale (MPO 2022b). Les détails quantitatifs et la couverture des déclarations sur les débarquements de la pêche à des fins ASR varient entre les titulaires de permis. À ce jour, certaines déclarations sur les prises à des fins ASR ont été reçues et la déclaration de ces données continue d'augmenter. Les débarquements de la pêche à des fins de subsistance convenable sont actuellement déclarés à un niveau agrégé, et l'exactitude des données devrait augmenter à mesure que les pêcheurs se familiariseront avec les exigences en la matière et que de nouveaux outils de déclaration seront déployés.

Considérations liées à l'écosystème et aux changements climatiques

Une tendance au réchauffement des eaux dans la division 4X de l'Organisation des pêches de l'Atlantique Nord-Ouest (OPANO; figure A1 de l'annexe A) était évidente entre 2012 et 2022, suivie d'un refroidissement entre 2023 et 2025, qui se rapproche davantage de la moyenne enregistrée entre 1991 et 2020. Les modèles climatiques prévoient une hausse continue des températures tant en surface qu'au fond dans la division 4X de l'OPANO (figure 2), ce qui aura une incidence sur la phénologie du homard, la connectivité larvaire, le recrutement et l'incidence des maladies. Les anomalies de température, comme les vagues de chaleur ou de froid en milieu marin, peuvent aggraver les effets de l'écosystème sur la ressource du homard.

Des changements dans le moment et l'ampleur de la prolifération du phytoplancton et du zooplancton se produisent déjà, et un lien a été établi entre le réchauffement dans le golfe du Maine et le déclin du zooplancton *Calanus finmarchicus*, une espèce proie essentielle pour les

larves de homard. Ces changements prévus de l'abondance du zooplancton et le moment de sa prolifération pourraient réduire la disponibilité de la nourriture pour les larves et nuire au succès du recrutement du homard. L'acidification des océans a entraîné une baisse du pH de l'eau sur le plateau néo-écossais. Les larves précoces du homard sont sensibles au stress environnemental, et les premiers juvéniles semblent les plus vulnérables à la baisse du pH, laissant supposer une diminution de leur aptitude phénotypique et des répercussions possibles sur le recrutement. Le réchauffement et l'augmentation de la salinité en profondeur peuvent atténuer temporairement les diminutions de la saturation en carbonate de calcium chez les adultes, mais il est possible que cette atténuation ne se produise pas dans les zones littorales, qui sont essentielles pour les premiers stades du cycle biologique. La combinaison du réchauffement climatique, de l'acidification des océans et de la fluctuation de la disponibilité de la nourriture devrait affecter les stocks de homards de multiples façons, même si l'ampleur de ces répercussions demeure incertaine.

SOURCES D'INCERTITUDE

Les estimations de l'abondance du stock étaient auparavant basées sur la performance de la pêche, en particulier les PUE commerciales. Ces dernières années, les PUE ont montré des schémas d'hyperstabilité, restant élevées même lorsque la biomasse diminue, ce qui réduit sa fiabilité en tant qu'indicateur de la santé du stock (Cook *et al.* Sous presse). Le passage à des mesures indépendantes de la pêche (estimations de la biomasse fondées sur des relevés) dans le nouveau cadre d'évaluation du stock peut contribuer à éliminer cette hyperstabilité reposant sur la pratique de la pêche. Cependant, ce changement introduit des défis lorsqu'il s'agit de comparer les évaluations actuelles réalisées selon le nouveau cadre avec les résultats des évaluations antérieures qui étaient fondées sur les PUE.

L'échantillonnage inégal de l'habitat potentiel du homard représente une source d'incertitude relative aux approches de relevés au chalut. Il est possible d'atténuer cette incertitude en élargissant la couverture des relevés. Le déplacement probable du homard entre les zones d'évaluation introduit une autre source d'incertitude dans l'estimation de l'abondance dans les ZPH.

Les prélèvements illégaux et non déclarés contribuent à l'incertitude des estimations de l'exploitation, car les débarquements déclarés peuvent ne pas refléter les véritables taux de prises du homard.

LISTE DES PARTICIPANTS À LA RÉUNION

Nom	Organisme d'appartenance
Shelley Armsworthy	MPO, Sciences, région des Maritimes
Melanie Barrett	MPO, Sciences, région des Maritimes
Adam Cook	MPO, Sciences, région des Maritimes
Kristian Curran	MPO, Sciences, région de la capitale nationale
Cheryl Denton	MPO, Sciences, région des Maritimes
Verna Docherty	MPO, Gestion des ressources, région des Maritimes
David Hardie	MPO, Sciences, région des Maritimes
Lei Harris	MPO, Sciences, région des Maritimes
Kelsey Hayden	MPO, Gestion des ressources, région des Maritimes
Victoria Howse (responsable)	MPO, Sciences, région des Maritimes
Clara Montreuil	MPO, Sciences, région des Maritimes
Shannan Murphy	MPO, Sciences, région de la capitale nationale
Daphne Themelis	MPO, Sciences, région des Maritimes

Nom	Organisme d'appartenance
Susan Thompson	MPO, Sciences, région de la capitale nationale
Ben Zisserson	MPO, Sciences, région des Maritimes

SOURCES DE RENSEIGNEMENTS

Cook, A., Howse, V., Asselin, N., Armsworthy, S., Denton, C., Gurney-Smith, H., Tam, J.C., White, L. et Quinn, B. Sous presse. Évaluation du cadre pour le homard d'Amérique (*Homarus americanus*) dans les zones de pêche du homard 35 à 38. Secr. can. des avis sci. du MPO. Doc. de rech.

MPO. 2022a. [Zones de pêche du homard 27 à 38 : Plan de gestion intégrée des pêches](#).

MPO. 2022b. [Pêche à des fins alimentaires, sociales et rituelles \(ASR\)](#).

MPO. 2023. [Mise à jour de l'état des stocks de homard \(*Homarus americanus*\) dans les zones de pêche du homard \(ZPH\) 36 et 38 pour 2023](#). Secr. can. des avis sci. du MPO. Rép des Sci. 2023/041.

MPO. 2025. [Évaluation du stock de homard \(*Homarus americanus*\) dans la zone de pêche du homard 36 en 2024](#). Secr. can. des avis sci. du MPO. Avis sci. 2025/061.

ANNEXE A

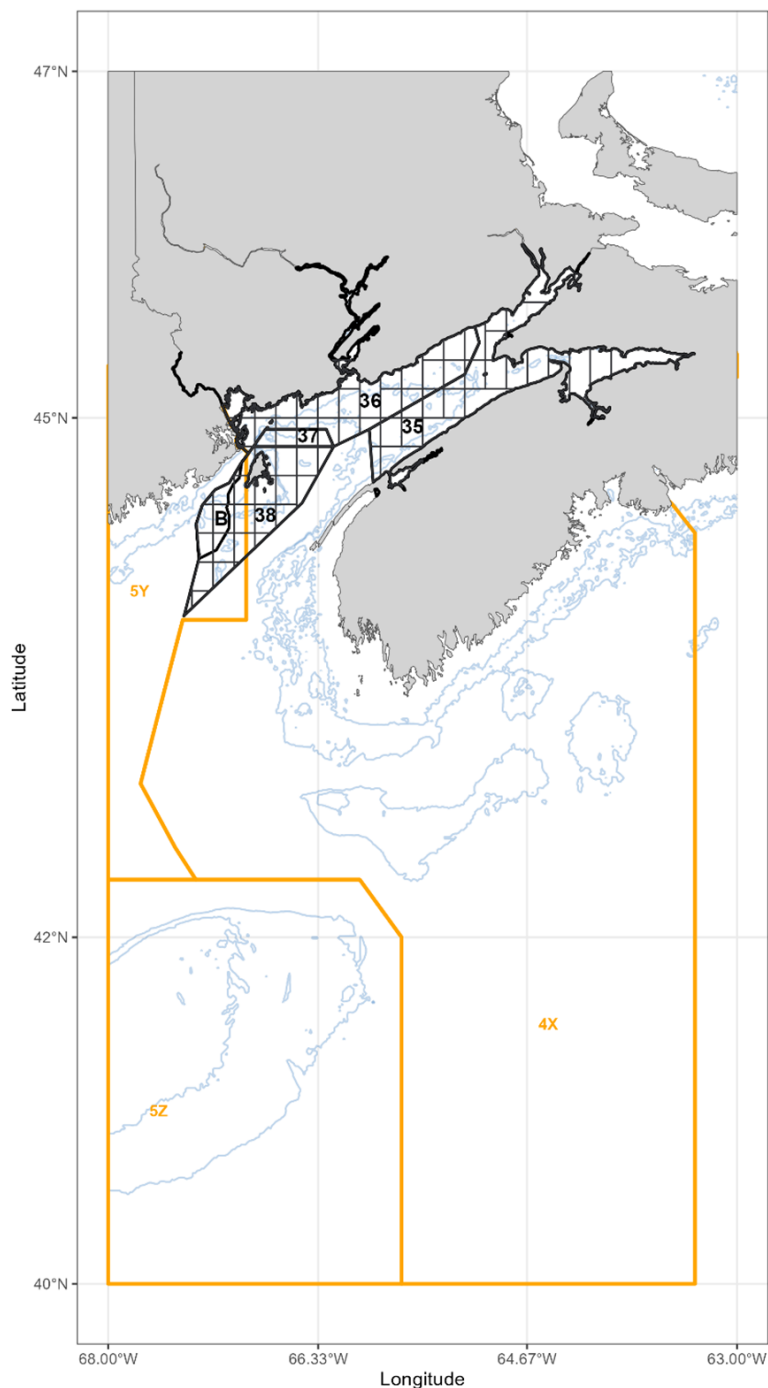


Figure A1. Carte des zones de pêche du homard 35 à 38 et 38B, avec les grilles de déclaration dans les journaux de bord (petits carrés noirs) dans la baie de Fundy et les divisions de l'Organisation des pêches de l'Atlantique Nord-Ouest qui les chevauchent (délimitations orange).

ANNEXE B

En 2024, un processus d'examen scientifique par les pairs a été mené afin d'élaborer un cadre d'évaluation du stock de homard d'Amérique dans les zones de pêche du homard (ZPH) 35 à 38 (voir Cook *et al.* Sous presse). Au cours de cet examen par les pairs, des indices de l'abondance et de biomasse ont été élaborés à l'aide de plusieurs méthodes de modélisation pour le homard de taille commerciale dans ces zones. L'approche de modélisation retenue consistait à utiliser un modèle spatio-temporel intégrant les données de relevés au chalut indépendants de la pêche pour les ZPH ciblées ainsi que pour les zones adjacentes. Compte tenu des incertitudes quant à la disponibilité des données de relevé et des modifications potentielles de ces données, une approche axée sur la sélection et la validation des modèles a été adoptée, plutôt qu'une structure de modèle prescrite. Cette méthode donne à l'équipe d'évaluation l'occasion d'évaluer les modèles et de fournir des avis en toute transparence, sans avoir à mettre en place un nouveau cadre d'évaluation du stock (Cook *et al.* Sous presse) lorsque des modifications mineures sont apportées aux données.

Pendant la préparation des mises à jour de l'évaluation des stocks des ZPH 35, 36 et 38 pour 2025, deux problèmes liés aux données du relevé au chalut ont été relevés :

1. des problèmes liés à la mise en œuvre des coefficients d'étalonnage des relevés par navire de recherche du MPO pour les dernières années de données;
2. l'absence de fréquences des longueurs des homards capturés à toutes les stations du RCHC avant 2013.

Au cours de l'élaboration du cadre et de l'évaluation, les stations où des prises de homards avaient été enregistrées, mais sans données sur la fréquence des longueurs, ont été exclues des analyses, car il n'était pas possible de partitionner les prises uniquement en fonction des tailles commerciales. À l'inverse, toutes les stations où aucune prise de homard n'avait été enregistrée ont été incluses, ce qui a faussé les données. Dans la présente mise à jour, les stations du RCHC pour lesquelles aucune prise de homard n'a été enregistrée avant 2013 ne sont conservées que si le protocole d'échantillonnage avait permis de générer une fréquence des longueurs.

Une fois les données corrigées, les méthodes de sélection du modèle approuvées (Cook *et al.* Sous presse) ont été appliquées (tableau B1; figure B1). Le modèle *m6*, comportant des splines de base variant dans le temps pour la profondeur et des effets fixes liés au relevé, a été retenu, puisqu'il présentait les valeurs les plus faibles pour le critère d'information d'Akaike (CIA), l'erreur quadratique moyenne (EQM), l'erreur absolue moyenne (EAM) et la somme des logarithmes du rapport de vraisemblance négatifs (tableau B1). De plus, les résidus simulés ne présentaient aucune tendance spatiale ou temporelle (figure B1).

Les indices à l'échelle pour l'ensemble du domaine spatial ont montré des tendances semblables à celles des résultats présentés lors de la dernière évaluation (MPO 2025, figure B2), sauf pour la première partie de la série chronologique, où l'inclusion des « zéros supplémentaires » dans l'évaluation précédente a eu un effet négatif sur l'indice. Bien que la biomasse dans le domaine spatial soit demeurée relativement constante, ses tendances dans certaines ZPH ont été davantage affectées (figure B3). Les ZPH 35 et 36 ne contiennent que des données provenant du relevé par navire de recherche et du RCHC du MPO. Par conséquent, les changements apportés à ces ensembles de données ont eu une plus grande incidence sur les tendances modélisées pour les ZPH 35 et 36. En revanche, la ZPH 38 comprend également les données du relevé au chalut en zone côtière du Northeast Fisheries Science Center (NEFSC) et du Department of Marine Resources du Maine et du New

Hampshire, de sorte que les tendances de la biomasse ont été moins affectées par l'approche mise à jour.

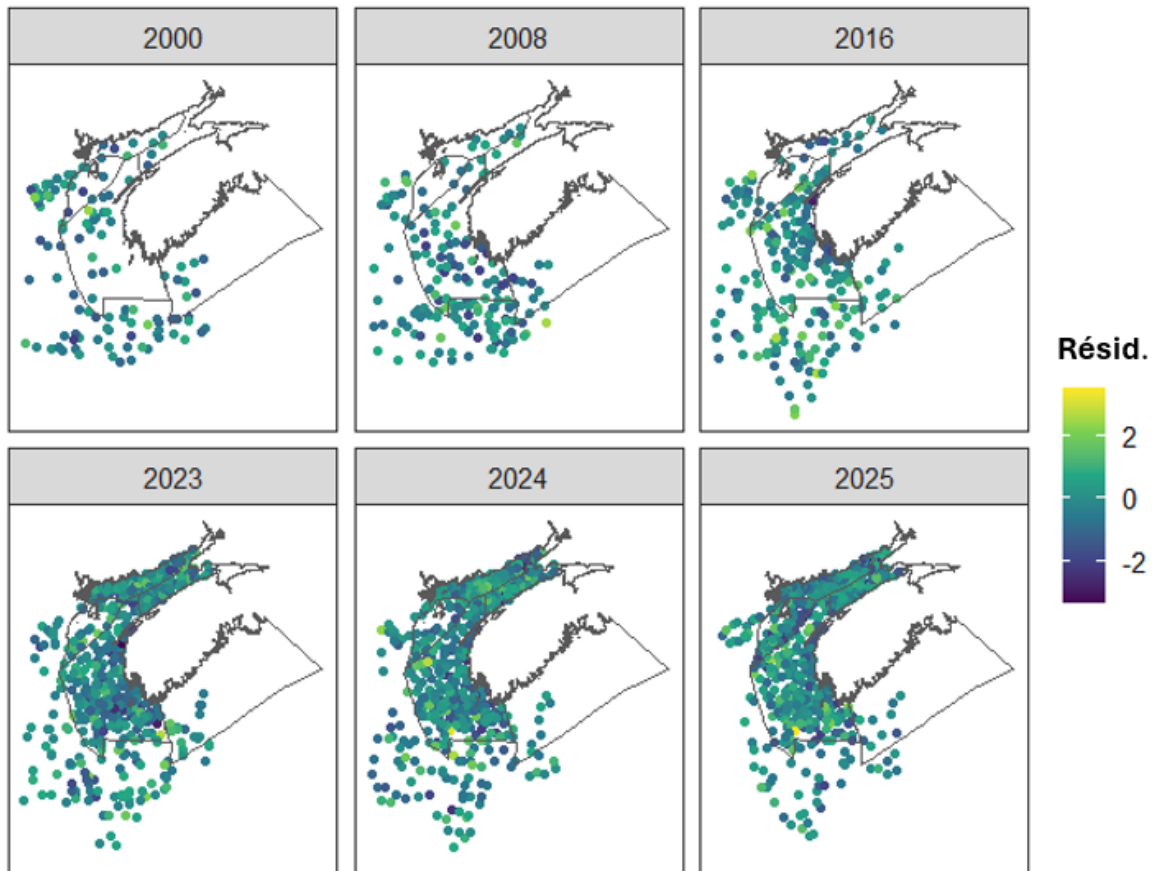


Figure B1. Sélection des années pour l'affichage des résidus du modèle spatio-temporel sélectionné (m6) utilisé pour décrire la biomasse commerciale dans les évaluations des stocks des zones de pêche du homard 35, 36 et 38.

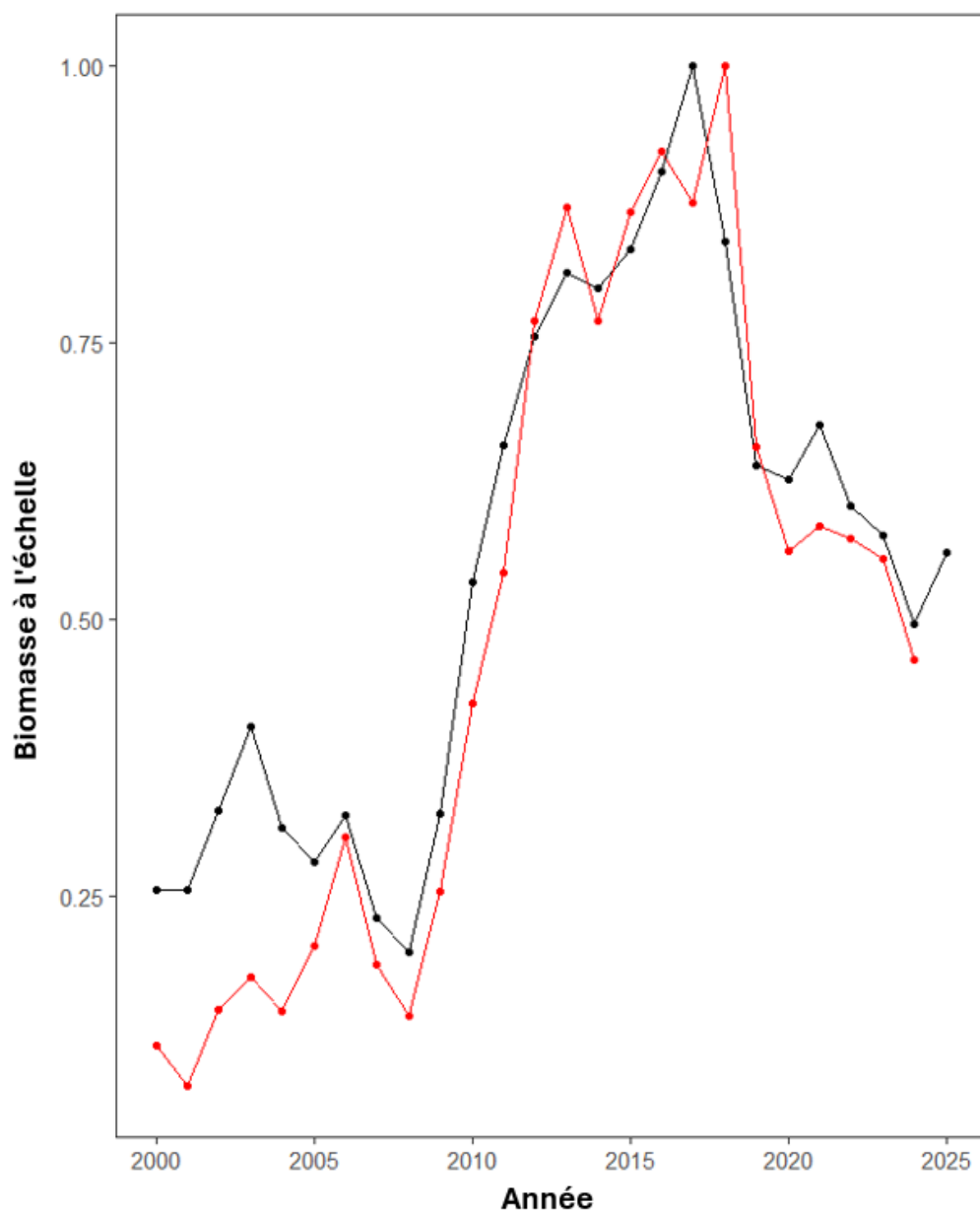


Figure B2. Tendances des indices de la biomasse commerciale pour l'ensemble du domaine, tirées des exécutions du modèle de 2025 (rouge) et de 2026 (noir).

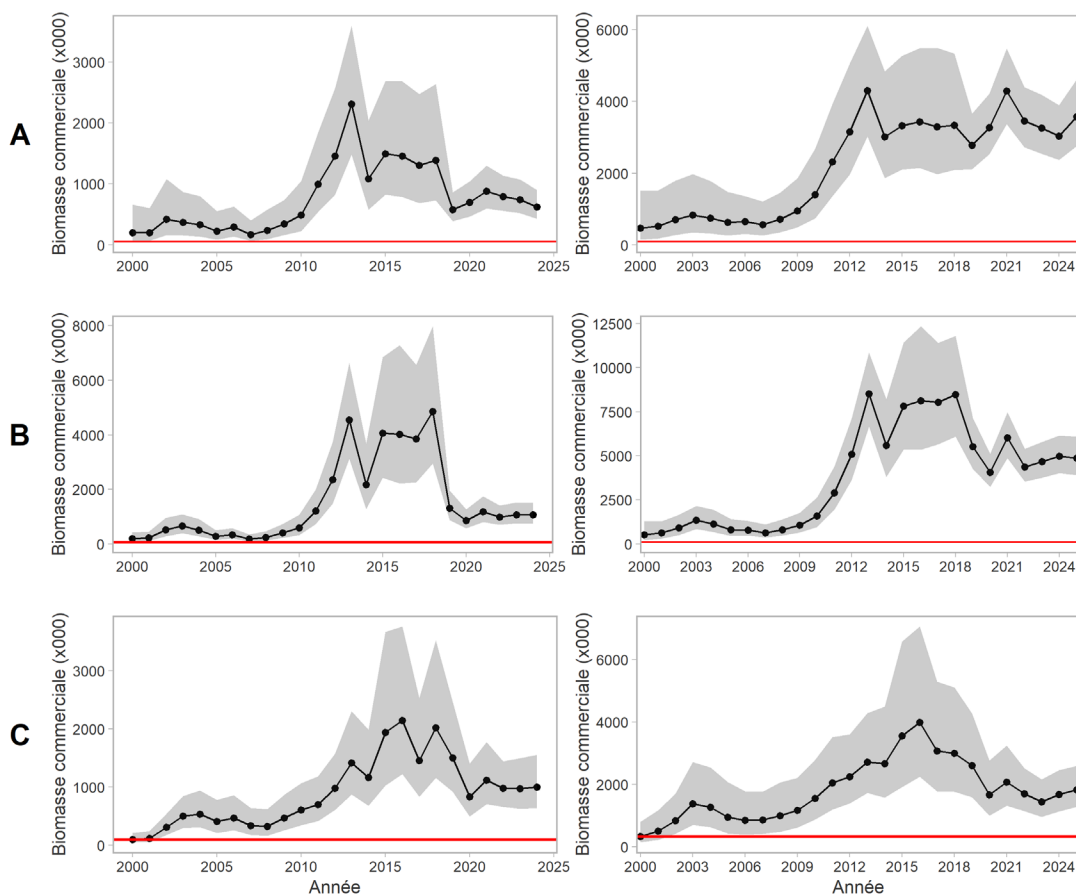


Figure B3. Comparaison des indices de la biomasse du homard de taille commerciale (ligne noire) avec l'intervalle de confiance à 95 % (ombrage gris) et les points de référence limites estimés (lignes rouges) pour les zones de pêche du homard 35, 36 et 38 (haut, milieu, bas) entre l'évaluation de 2025 (gauche) et la mise à jour de 2026 (droite).

Tableau B1. Critères de sélection du modèle pour l'évaluation du stock de homard dans la baie de Fundy (c.-à-d. les zones de pêche du homard 35 à 38). Le critère d'information d'Akaike (CIA), le logarithme du rapport de vraisemblance (logvrais), l'erreur absolue médiane (EAM) et l'erreur quadratique moyenne (EQM) sont indiqués. Pour plus de détails sur le modèle, voir Cook et al. Sous presse.

Modèle	Formule	Variable dans le temps	CIA	Sum.log vrais	EAM_ test	EQM_ test
m3	$n \sim \text{profondeur.échelle} + \text{RCHC_Aut} + \text{MNH_Aut} + \text{MNH_NEFSC_Aut}$	S.O.	83541	-41844	652	2780
m4	$n \sim 0 + \text{RCHC_Aut} + \text{MNH_Aut} + \text{MNH_NEFSC_Aut}$	1 + profondeur.échelle	83530	-41837	650	2763
m6	$n \sim 0 + \text{RCHC_Aut} + \text{MNH_Aut} + \text{MNH_NEFSC_Aut}$	$\sim 1 + \text{bs1} + \text{bs2} + \text{bs3} + \text{bs4} + \text{bs5}$	83494	-41852	645	2731
m7	$n \sim 0 + \text{RCHC_Aut} + \text{MNH_Aut} + \text{MNH_NEFSC_Aut}$	$\sim 1 + \text{bs1} + \text{bs2} + \text{bs3} + \text{bs4}$	83497	-41839	646	2743
m9	$n \sim 0 + \text{RCHC_Aut} + \text{MNH_Aut} + \text{MNH_NEFSC_Aut}$	1 + profondeur.échelle + profondeur.échelle2	83529	-41846	648	2751
m10	$n \sim 0 + s(\text{profondeur.échelle, année}) + \text{RCHC_Aut} + \text{MNH_Aut} + \text{MNH_NEFSC_Aut}$	~ 1	83529	-41851	651	2774

CE RAPPORT EST DISPONIBLE AUPRÈS DU :

Centre des avis scientifiques (CAS)
Région des Maritimes
Pêches et Océans Canada
1, promenade Challenger, C.P. 1006
Dartmouth (Nouvelle-Écosse) B2Y 4A2

Courriel : DFO.MaritimesCSA-CASMaritimes.MPO@dfo-mpo.gc.ca

Adresse Internet : www.dfo-mpo.gc.ca/csas-sccs/

ISSN 1919-3815

ISBN 978-0-662-31336-6 N° cat. Fs70-7/2026-024F-PDF

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par le ministre du
ministère des Pêches et des Océans, 2026

Ce rapport est publié sous la [Licence du gouvernement ouvert – Canada](#)



La présente publication doit être citée comme suit :

MPO. 2026. Mise à jour de l'état du stock de homard d'Amérique (*Homarus americanus*) de la zone de pêche du homard 36 en 2025. Secr. can. des avis sci. du MPO. Rép. des Sci. 2026/024.

Also available in English:

DFO. 2026. *Stock Status Update of Lobster (Homarus americanus) in Lobster Fishing Area 36 for 2025. DFO Can. Sci. Advis. Sec. Sci. Resp. 2026/024.*